



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL
Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1804 379

30 mai 2018

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès) concernant l'alerte Silver*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 27 avril 2018, visant à obtenir plusieurs documents en lien avec le déploiement de l'alerte Silver au Québec :

1. Tout document en lien avec le déploiement.
2. Estimation des coûts du déploiement.
3. Impacts du déploiement.
4. Étude comparative avec les autres provinces et états américains.

Nous vous transmettons ci-joint, et en conformité avec la *Loi sur l'accès*, les documents repérés en lien avec les sujets ci-haut mentionnés.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Esther Fernandez
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



NOTE EXPLICATIVE

Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 7 - 0 9 - 2 8	Votre dossier Requête 18088	Notre dossier
--	--------------------------------	---------------

DESTINATAIRE Sylvain Caron , directeur général adjoint Grande fonction des enquêtes criminelles Grande fonction de l'administration	EXPÉDITEUR André Goulet , directeur Direction des enquêtes criminelles (DEC)
--	--

OBJET Analyse des avantages et des inconvénients de l'implantation de l'alerte SILVER au Québec.	OBJECTIF DE LA NOTE Présenter la réflexion de la DEC relativement à l'implantation de l'alerte SILVER au Québec.
--	--

ÉTAT DE SITUATION

L'alerte SILVER est un système d'avis de recherche permettant d'alerter la population lorsqu'une personne adulte vulnérable, notamment atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'un déficit cognitif, est portée disparue. Inspirée du modèle de l'alerte AMBER, l'alerte SILVER vise à localiser promptement une personne disparue en sollicitant l'aide de la population par divers moyens médiatiques intrusifs et affiches signalétiques.

Une alerte SILVER peut être déclenchée par les autorités policières lorsque les critères suivants sont réunis :

- Il s'agit d'une personne disparue (aucun âge n'est ciblé);
- Il s'agit d'une personne adulte présentant un déficit cognitif, notamment une personne vulnérable;
- Sa sécurité et son bien-être pourraient être menacés en raison de son déficit cognitif;
- Des renseignements pouvant contribuer à retrouver rapidement la personne disparue sont disponibles et peuvent être divulgués publiquement.

L'alerte SILVER est implantée depuis quelques années dans plusieurs états américains et des réflexions ont été effectuées par certaines provinces.

À cet égard, le Manitoba a déposé un projet de loi visant à modifier la loi sur les personnes disparues afin d'y ajouter l'alerte SILVER. La Colombie-Britannique dispose d'un programme d'alerte SILVER, lequel n'est cependant pas appuyé par les autorités gouvernementales et la GRC. L'Ontario a également effectué une analyse suite à laquelle l'alerte SILVER n'a pas été implantée.

Le Québec, quant à lui, ne dispose pas de système d'alerte spécifique à la disparition de personnes adultes vulnérables, mais cette initiative a déjà été examinée.

Le Québec est toutefois doté depuis 2003 du programme d'alerte AMBER, qui vise à alerter la population en diffusant rapidement de l'information cruciale lorsqu'un enfant est **enlevé** et que les autorités **craignent pour sa vie**. Depuis l'implantation en 2003, treize alertes AMBER ont été déclenchées et toutes se sont conclues de façon positive.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

Avantages

Un avantage notable d'un système d'alerte de type SILVER est qu'il permet, tout comme l'alerte AMBER, d'informer et de mobiliser, par des moyens de diffusion **exceptionnels** (ex. alertes intrusives dans les appareils de télécommunications, panneaux signalétiques, etc.), un grand nombre de citoyens lorsqu'une personne vulnérable manque à l'appel. La médiatisation vaste et rapide d'informations cruciales sur une personne recherchée contribue à accroître l'efficacité des recherches et accentue les chances de retrouver la personne disparue saine et sauve.

Les systèmes d'alerte ne constituent toutefois pas l'unique façon d'assurer la visibilité d'une disparition et de mobiliser rapidement un grand nombre de citoyens. En effet, plusieurs mécanismes de communication et de diffusion d'informations performants sont déjà exploités lorsqu'une personne âgée ou vulnérable est rapportée disparue. À titre d'exemple, mentionnons les médias sociaux, qui rejoignent plus de 60 % de la population adulte québécoise, les médias d'information traditionnels ainsi que le site Internet de la Sûreté.

Il ne s'agit pas de la première réflexion que la Sûreté effectue quant à l'application d'une alerte de type SILVER ou autre au Québec. En effet, considérant son rôle de coordination provinciale en matière de disparitions et d'enlèvements, la Sûreté est toujours soucieuse d'optimiser ses pratiques, dans l'objectif de retrouver, le plus rapidement possible, une personne disparue.

À cet égard, l'implantation d'un projet d'alerte ADAM (Avis Disparition Assistance Médiatique), similaire à l'alerte SILVER, avait été envisagée en 2013. Ce projet a cependant été abandonné étant donné que la très grande majorité des personnes disparues étaient localisées rapidement saines et sauvées et que l'alerte ADAM solliciterait trop régulièrement la population considérant le nombre élevé de disparitions, risquant ainsi d'atténuer la réponse face à une alerte AMBER. Précisons en outre que l'Ontario a également effectué une analyse relativement à l'implantation de l'alerte SILVER, mais a abandonné le projet il y a environ quatre ans pour des raisons similaires.

Enjeux

En effet, bien que l'alerte SILVER comporte l'avantage de maximiser la visibilité d'une disparition, divers enjeux doivent être considérés avant l'implantation d'un tel programme au Québec.

Tout d'abord, il importe de préciser qu'il survient environ 12 500 disparitions annuellement au Québec (incluant les fugues, les enlèvements, les personnes égarées, etc.), dont la très grande majorité se conclue rapidement et de façon positive. De ce nombre, plus de 800 disparitions seraient susceptibles de répondre aux critères de déclenchement d'une alerte SILVER, correspondant ainsi à une moyenne de 15 alertes par semaine. À titre comparatif, l'État de New York déclenche annuellement plus de 140 alertes SILVER, et celles-ci se limitent uniquement aux aînés.

Considérant que le succès de l'alerte AMBER est attribuable à sa médiatisation, mais également à son caractère exceptionnel, une diffusion récurrente d'alertes SILVER risquerait de **désensibiliser la population** à ce type d'événement, réduisant ainsi l'efficacité de l'alerte AMBER.

De plus, la présence d'alertes SILVER risquerait de créer une confusion au sein de la population et ainsi dénaturer la mission initiale de l'alerte AMBER soit de retenir **exceptionnellement** l'attention du public afin de mobiliser la recherche d'un enfant enlevé où un risque pour sa vie est imminent. Pour la population, le terme alerte doit signifier un **acte criminel**, soit l'enlèvement d'un enfant, et non la **recherche** d'une personne.

L'adoption d'une alerte de type SILVER au Québec risquerait également de créer certaines attentes au regard des autres disparitions, qui s'avèrent tout aussi préoccupantes, notamment les fugues.

Finalement, il est important de préciser que le déclenchement d'une alerte constitue un protocole complexe qui requiert un effort de coordination considérable. Étant donné que la très grande majorité des personnes disparues sont retrouvées rapidement saines et sauvées, la mise en place d'une coordination et d'un protocole d'alerte s'avère davantage contraignante qu'utile.

Bonnes pratiques

Rappelons que la disparition ou l'enlèvement d'une personne est toujours pris au sérieux par les policiers et la localisation rapide de ces personnes constitue une priorité. Qu'il y ait une alerte de déclenchée ou non, ce type d'événement fait l'objet des mêmes investigations en respectant les meilleures pratiques policières dans ce domaine.

Plusieurs outils et formations sont ainsi mis à la disposition des policiers afin de s'assurer que l'ensemble des ressources requises à la recherche d'une personne disparue est déployé. À cet égard, tous les services de police au Québec ont accès au Guide d'enquête provincial en matière de disparitions et d'enlèvements. Ce dernier précise les rôles et responsabilités de chaque intervenant et assure une uniformité des pratiques dans le domaine. Une formation en ligne ainsi qu'une formation à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) sont également dispensées aux policiers susceptibles de traiter ce type de dossier.

De plus, la Sûreté est dotée d'un mécanisme de coordination en disparitions et enlèvements (CDE) qui assure une saine coordination des enquêtes de disparitions et une prise en charge rapide de ces événements.

Outre les meilleures pratiques en matière d'enquête, plusieurs moyens permettant la médiatisation d'une disparition sont utilisés par les services de police et celles-ci permettent de mobiliser et de sensibiliser rapidement la population.

RECOMMANDATIONS

En dépit des bénéfices que peut apporter l'alerte SILVER, **la Direction des enquêtes criminelles (DEC) ne recommande pas** l'implantation d'un tel système au Québec, considérant les divers enjeux que cela comporte. En résumé, la DEC considère que :

- Les dossiers de disparition constituent une priorité pour la DEC et tous les efforts nécessaires sont investis pour retrouver promptement une personne disparue, qu'il y ait une alerte de déclenchée ou non.
- Le nombre d'alertes SILVER déclenchées annuellement serait si important - plus de 800 disparitions correspondant ainsi à une moyenne de 15 alertes par semaine - qu'il risquerait de désensibiliser la population à ce type d'événement et d'atténuer l'impact d'une alerte AMBER, où la vie d'un enfant est en péril;
- Plusieurs moyens de communication sont utilisés pour alerter et mobiliser la population, qu'il y ait une alerte ou non;
- Les méthodes d'enquêtes et de médiatisation actuelles des disparitions s'avèrent efficaces et la très grande majorité des personnes disparues, potentiellement visées par une alerte SILVER, sont retrouvées rapidement saines et sauvées.

Préparée par (nom, prénom)

J e s s i c a P a r a d i s

Vérifiée par (nom, prénom)

J e a n L a f r e n i è r e

Approuvée par (nom, prénom)

D o m i n i q u e L a f r e n i è r e